

11 OCT 2023

N° 9608 DRHDP/SGP
Le Directeur

Décision d'appel à Candidature pour occuper le poste de Chef de Service d'Approvisionnement de la Pharmacie à la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI de Marrakech

Le Directeur du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech.

- Vu le Décret n° 2.03.535 du 27 Rabia II (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des Centres Hospitaliers ;
- Vu le Circulaire n° 7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des Etablissements Publics ;
- Vu la Décision du Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech relative à la nomination aux postes de responsabilité au CHU Mohammed VI de Marrakech ;
- Vu la décision du Ministre de la Santé fixant l'organisation administrative et hospitalière du CHU Mohammed VI de Marrakech.

DECIDE

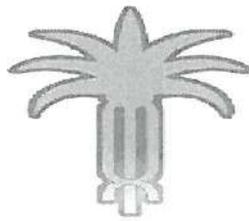
Article Premier :

Le Directeur du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech lance un appel à Candidature pour pourvoir le poste de Chef de service **d'Approvisionnement de la Pharmacie** de la Division d'Investissement et d'Approvisionnement à la Direction Générale du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech.

Article Deux :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidats(es) intéressés(e) parmi le personnel du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech, remplissant les conditions suivantes :

- parmi les cadres appartenant au moins à un grade classé à l'échelle 10 ou un grade doté d'un classement indiciaire équivalent et ayant une ancienneté de 5 ans dans le grade.



Article Trois :

Le chef de **service d'Approvisionnement de la Pharmacie** est chargé d'accomplir les missions et les tâches telles quelles sont définies dans **l'article 12** de l'organisation administrative et hospitalière du CHU Mohammed VI de Marrakech.

Article Quatre :

Les candidats intéressés doivent déposer à la division des ressources humaines et du développement professionnel au plus tard le.....**1.7 NOV. 2023** Sous pli fermé leurs dossiers de candidature composés des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique.
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel.
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule (**04 exemplaires**).

Article Cinq :

Une commission sera désignée par Monsieur le Directeur du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions de candidature et l'entretien avec les candidats.

A défaut de candidature ou de non sélection d'aucun candidat par la commission de la sélection susmentionnée, le Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech, lance un deuxième appel à candidature dans les mêmes modalités et conditions que le premier.

A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature ou de non sélection d'aucun candidat, le Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech peut procéder à la nomination du Chef de **service d'Approvisionnement de la Pharmacie** parmi les responsables au sein de l'Etablissement ou de l'extérieur sans aucune procédure de publication ou de publicité. Toutefois, la soumission de l'intéressé à l'entretien de sélection devant la commission de sélection est obligatoire.

Article Six :

Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI de Marrakech **www.chumarrakech.ma** , sur le site **www.emploi-public.ma**, sur l'Interface **AGIRH** et affichée au siège de la Direction Générale, et aux Etablissements Hospitaliers relevant du CHU Mohammed VI de Marrakech.



Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire
Pr. Lahcen BOUKHANNI